

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1873.

GRANDE NATURALISATION.

PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION.

Demande du sieur Michel-Auguste SCHMIT.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la demande du sieur Michel-Auguste Schmit, sous-chef de station à Jemelle, né à Ell (grand-duché de Luxembourg), le 3 août 1838, tendant à obtenir la grande naturalisation ;

Vu l'art. 2 de la loi du 30 décembre 1853 ;

Attendu que les formalités prescrites par les art. 7 et 8 de la loi du 27 septembre 1838 ont été observées ;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur Michel-Auguste Schmit.

Le Secrétaire,
AMÉDÉE VISART.

Le Président,
PETY DE THOZÉE.
